



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 13 mai 2015

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR

Mmes BOITELLE Sarah - HERBST Michaële - JOAO Olivia - MOSER-JAUSLIN Lucy (à partir de 16H00) – PIRIO Nadine (jusqu'à 16H30) - POCHARD Isabelle - SAVONNET Marinette - WANNEBROUCQ Amélie

MM. BAYARDON Jérôme - CLUZEL Benoît - FAUCHER Olivier (jusqu'à 15H40) - FINOT Christophe - GOMEZ Olivier - GOUTON Pierre - HEINRICH Philippe - HERRMANN Samuel - JACQUIR HOUSSEN Sabir - LECLERCQ Eric (jusqu'à 16H00) - LEURENT Sébastien – LIRON Michel - NAGEL Johannes – OZCELIK Orhan (à partir de 16H00) – RAVY Etienne - ROUX Clément – SUGNY Dominique – ZANINI Patrick

Etaient représentés :

M. BERTIN Charles, procuration à Mme POCHARD Isabelle,
M. CABOCEL Vincent, procuration à M. GOMEZ Olivier,
Mme CATTEY Hélène, procuration à M. BAYARDON Jérôme,
M. FAUCHER Olivier, procuration à M. FINOT Christophe (à partir de 15H40),
M. GAMBEY Jean-François, procuration à M. ZANINI Patrick,
M. IMHOFF Luc, procuration à M. FINOT Christophe,
Mme LABRUERE-CHAZAL Catherine, procuration à M. LEURENT Sébastien,
M. LECLERCQ Éric, procuration à Mme SAVONNET Marinette (à partir de 16H00),
M. OZCELIK Orhan, procuration à M. JACQUIR HOUSSEN Sabir (jusqu'à 16H00),
Mme PIRIO Nadine, procuration à Mme POCHARD Isabelle (à partir de 16H00),
M. ROSSE Matthieu, procuration à Mme HERBST Michaële,

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées ainsi que Mme BOIS Muriel, M. SIRUGUE Daniel et M. VOISIN Yvon

Etaient invités :

M. CABOCHE Gilles (Directeur ESIREM), excusé
Mme BONNAUD Mylène, suppléante de Mme WANNEBROUCQ Amélie, présente
M. BONNOT Charles, suppléant de M. DEVILLEBICHOT Raphael, absent

Mme CULLOT Nadine (Directrice du département IEM), présente
M. DEREUX Alain (Directeur ICB), excusé
M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), excusé
M. FANG Shizan (Directeur du département de Mathématiques), excusé
M.FRISQUET Benoît, suppléant de M.ROUX Clément, absent
M.GUERIN Stéphane (Directeur du département de Physique), présent
Mme MEDIGUE Amélie suppléante de M.GOMEZ Olivier, absente
M. MERIAUDEAU Fabrice (Directeur LE2I), excusé
M.MESQUITA Jimmy suppléant de Mme LECOMTE Aurélie, absent
Mme OPALE Mélodie suppléante de M.OZCELIK Orhan, absente
M.PARIS Luis (Directeur IMB), excusé
Mme VIAL Noémie suppléante de Mme BOITELLE Sarah, absente
M. VUILLEMIN Bruno (Directeur du département de Chimie), excusé
M.WILFART Alexandre, suppléant de M.CABOCEL Vincent, absent

Services centraux de l'UFR :

M. BOILLAUD (Responsable administratif de l'UFR), présent
Mme COURVOISIER (Adjointe GRH), présente
Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente
Mme GAGNEPAIN (Secrétariat de direction de l'UFR), présente
Mme GRAS (service scolarité de l'UFR), présente

Ordre du jour :

1. Informations du Directeur
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 18 février 2015
3. Budget rectificatif 2015 n°2
4. Informations sur les fiches d'intention des formations du contrat 2017-2021 et sur l'auto-évaluation des formations du contrat actuel (2012-2016)
5. Questions administratives et financières
6. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 14H50 et remercie les membres présents. Il salue les nouvelles personnalités extérieures récemment désignées pour siéger au conseil d'UFR :

M. HEINRICH désigné par le MEDEF
M.RAVY désigné par le CESER de Bourgogne
M.ZANINI désigné par le conseil d'UFR dans sa séance du 18 février 2015.

M.BLAIS propose ensuite un tour de table pour que chacun puisse se présenter rapidement..

1 – Informations du Directeur de l'UFR :

1.1. M.BLAIS informe les membres du conseil du récent décès de M.MOURTADA, maître de conférences en mathématiques à l'UFR Sciences et Techniques depuis 1990.

1.2. M.BLAIS informe les membres du conseil qu'il n'a pas le retour de la rencontre de février dernier sur le volet « personnels » du Dialogue Objectifs Moyens pour l'exercice 2016. Il semblerait que les postes vacants seront pourvus mais qu'il n'y aura aucune création de postes. La décision définitive devrait être prise prochainement par l'équipe de gouvernance. Il rappelle que les postes dont les titulaires sont en disponibilité ne peuvent pas être ouverts au recrutement et sont pourvus provisoirement.

1.3. M.BLAIS annonce que le projet I-SITE porté par la COMUE UBFC a été tout récemment présélectionné par le jury international. Il rappelle que ce projet associe une quinzaine de partenaires de Bourgogne et de Franche-Comté et qu'il est coordonné par M.Alain DEREUX. Un nouveau dossier prenant en compte les recommandations du jury doit désormais être proposé pour la phase finale de sélection qui débutera en octobre et dont les résultats devraient être connus en janvier 2016.

1.4. M.BLAIS informe les membres du conseil de la création officielle à compter du 1^{er} avril 2015 de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté ».

En réponse à une intervention de M.GOUTON qui trouve peu clair le dernier message du Président de l'université sur ce sujet, M.BLAIS rappelle que cette COMUE est une nouvelle structure distincte juridiquement de chacun des établissements qui en sont membres (dont l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté) et qui reçoit de ceux-ci délégation de compétences sur des domaines identifiés. La préparation et la signature du prochain contrat pluriannuel, le portage des projets structurants (dont le projet I-SITE), la politique de recherche et de valorisation scientifique relèvent déjà notamment de la compétence d'UBFC.

M.BLAIS précise que des instances provisoires de l'UBFC sont en cours d'installation. Un conseil d'administration provisoire, composé de représentants désignés par chacun des établissements membres d'UBFC a été ainsi mis en place. Mme LABRUERE-CHAZAL a ainsi été désignée par l'université de Bourgogne pour être membre du CA provisoire d'UBFC. Ce CA provisoire a dernièrement élu Mme WINTER comme présidente provisoire d'UBFC.

1.5. M.BLAIS confirme que l'université de Bourgogne aura une réduction d'un million d'euros sur sa dotation 2015 dans le cadre du prélèvement de 100 millions d'euros fait par l'Etat sur les dotations de certaines universités. Ce sujet a fait l'objet d'un communiqué de presse de la part du président de l'université de Bourgogne qui déplore le principe et la manière de ce prélèvement. Cette réduction de dotation en devrait pas avoir d'incidence sur le budget de fonctionnement 2015 de l'université dans la mesure où un prélèvement d'un million d'euros sera effectué sur le fonds de roulement pour compenser cette réduction. Par contre cela devrait impacter le budget 2016 et il faut peut-être s'attendre à des restrictions budgétaires actuellement non prévues et non encore annoncées.

1.6. M.BLAIS présente l'évolution du parcours préparatoire ESIREM/AgroSUP (GEIPI). Jusqu'à cette année ces étudiants de première et de deuxième année suivaient des cours dispensés par l'ESIREM mais aussi certains modules de L1 ou L2 de l'UFR Sciences et Techniques en étant intégrés aux groupes d'étudiants de cette L1 ou L2. L'ESIREM souhaite dorénavant se détacher de l'UFR Sciences et Techniques et assurer à son niveau la totalité des enseignements suivis par les étudiants de ces deux années préparatoires. Ce nouveau dispositif devrait être mis en œuvre dès la rentrée 2015 pour la première année et l'année suivante pour les deux années. Des nouvelles maquettes sont en cours d'élaboration par l'ESIREM pour être présentées prochainement aux instances de l'université.

M.GOUTON demande quelles sont les raisons invoquées par l'ESIREM pour expliquer cette modification. M.BLAIS lui répond que certains parents se seraient plaints que leurs enfants soient « sous-encadrés ». L'ESIREM a également évoqué la difficulté croissante avec la montée des effectifs pour la gestion des emplois du temps sur 3 composantes (ESIREM, UFR S&T et UFR SVTE).

M.BLAIS ajoute que l'ESIREM sollicitera très certainement les enseignants de l'UFR Sciences et techniques pour assurer une partie des cours dont l'ESIREM prend la charge. Il indique à ce sujet qu'il souhaite que les enseignants de l'UFR interviennent en priorité sur les formations dont l'UFR a la charge.

M.SUGNY demande quelles seront les conséquences éventuelles en termes budgétaires de cette réorganisation des parcours GEIPI.

M. BLAIS lui répond qu'il est prévu de passer de l'UFR Sciences et Techniques à l'ESIREM la charge d'enseignement correspondant à ces modules. La mise à disposition des salles ne sera pas facturée. Les conséquences sur les autres coûts de fonctionnement sont difficiles à évaluer tant qu'on ignore comment sont calculées les dotations de fonctionnement attribuées par l'université à chacune des composantes. Il sera toutefois intéressant d'évaluer ces coûts pour les TP notamment.

M.GOUTON ne comprend pas l'intérêt financier de cette démarche et se demande si la nouvelle organisation ne sera pas plus coûteuse que l'actuelle. M.BLAIS lui répond qu'apparemment le bilan financier devrait être équilibré pour la première année, le premier semestre étant moins coûteux alors que le deuxième devrait être plus coûteux. L'organisation de la deuxième année qui sera mise en place l'an prochain devrait par contre entraîner un surcoût par rapport à la situation actuelle.

M.LEURENT fait valoir que l'encadrement des étudiants GEIPI risque de diminuer dans l'hypothèse d'une augmentation des volumes horaires d'enseignement de l'ESIREM, ce qui ira à l'encontre d'un des objectifs annoncés.

Mme CULLOT ignore si les contenus d'enseignement seront les mêmes qu'actuellement.

M.GUERIN et M.FAUCHER pensent qu'il serait peut-être utile de passer convention avec l'ESIREM pour fixer les conditions de prise en charge financière par chacune des deux composantes (ESIREM et UFR Sciences et Techniques).

M.GUERIN craint que la nouvelle organisation n'accroisse la difficulté pour l'ESIREM de disposer des salles de TP de l'UFR Sciences et Techniques puisque celles-ci seront affectées en priorité aux formations de l'UFR.

M.BLAIS rappelle qu'il tient à ce que les étudiants de l'UFR Sciences et Techniques ne soient pas défavorisés par cette nouvelle organisation du parcours GEIPI.

M.CLUZEL pense qu'une solution pourrait être trouvée en adaptant les contenus des TP de l'ESIREM pour les organiser en modules de 2H au lieu de 3H actuellement et prendre les créneaux de 8H à 10H ou ceux en tout début d'après-midi.

M.BLAIS précise que ce projet d'évolution du parcours préparatoire ESIREM/AgroSUP sera présenté à la commission de la pédagogie en juin, puis en CFVU avant de passer au CA de l'université début juillet.

M.GUERIN pense que les doléances de parents sont très peu nombreuses et que les arguments présentés pour motiver ce projet sont difficilement acceptables.

Pour M.FAUCHER l'ESIREM souhaite également par ce projet trouver davantage un esprit « école d'ingénieurs ». M.SUGNY confirme que l'ESIREM regrette de ne pas avoir actuellement cette ambiance.

1.7. M.BLAIS aborde ensuite la question de l'inscription à l'université de tous les étudiants des classes préparatoires rendue obligatoire par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cette mesure doit entrer en application à compter de la rentrée universitaire 2015. Pour l'UFR Sciences et Techniques ce sont de 900 à 1 000 étudiants qui devront s'inscrire, contre une cinquantaine aujourd'hui. Le montant des frais d'inscription est d'environ 190 euros, les étudiants boursiers pouvant être exonérés.

M.LEURENT demande si certains viendront passer les examens. M.BLAIS répond qu'actuellement très peu d'étudiants CPGE s'inscrivent aux sessions d'examen.

M.BLAIS ajoute que des conventions sont actuellement en cours de discussion avec les établissements de l'académie concernés. Outre l'attribution de crédits ECTS, ces conventions doivent prévoir certaines prestations en retour du paiement de ces frais d'inscription, comme par exemple des conférences (qui pourraient être reconnues dans les TIPE) ou des réalisations de TP des lycées dans les locaux de l'UFR. Des actions de formation pourraient aussi être organisées en direction de tous les enseignants des lycées, et pas uniquement ceux des classes préparatoires, intervenant dans les disciplines scientifiques. M.BLAIS a demandé dans le cadre du Dialogue Objectifs Moyens qu'un sixième du montant des droits d'inscription ainsi encaissés pour les étudiants des CPGE soit reversé à l'UFR Sciences et Techniques pour financer la mise en œuvre de ce type d'actions. Il n'a pas eu de réponse.

M.GUERIN signale qu'il a proposé au rectorat et à l'université d'organiser des actions de formation pour les enseignants de physique et de chimie du secondaire, projet qu'il a intitulé « les mercredis de la formation ». Il est en attente de la réponse de l'université.

M.LEURENT demande si les classes préparatoires non scientifiques sont aussi concernées par ce dispositif. M.BLAIS lui répond que l'UFR SVTE va être concernée par environ 150 étudiants des classes préparatoires en biologie et sciences de la terre et que l'UFR Lettres et Philosophie sera concernée par les classes préparatoires littéraires. Le total des étudiants CPGE de l'académie s'élève à environ à 1700 dont 900 à 1 000 pour les classes préparatoires scientifiques.

M.BLAIS ajoute que l'inscription de tous les étudiants des CPGE scientifiques va très certainement créer un travail supplémentaire à la scolarité de l'UFR même si certains points devraient être traités de manière automatique. Il rappelle que la scolarité fonctionnera à compter de la rentrée avec un poste de titulaire en moins, éventuellement compensé provisoirement sur l'année prochaine par un contractuel à mi-temps. L'encaissement de ces droits d'inscription impactera également la responsable de l'antenne financière de l'UFR qui assure la régie des droits d'inscription.

1.8. M.BOILLAUD informe les membres du conseil que l'UFR Sciences et Techniques accueillera sur Mirande les cours d'été du CIEF du lundi 29 juin au vendredi 21 août 2015 inclus. En effet ces cours ne peuvent pas se dérouler dans le bâtiment Droit-Lettres du fait des travaux qui vont s'y dérouler durant l'été 2015. Les effectifs attendus sont de l'ordre de 200. Les cours seront dispensés par les personnels du CIEF dans les salles palières des ailes B, C et D et un amphithéâtre sera également mis à la disposition du CIEF chaque après-midi.

1.9. M.BOILLAUD informe les membres du conseil que les travaux de changement de châssis sont maintenant terminés.

M.GOUTON s'étonne que la porte donnant sur la terrasse du 5^{ème} étage de l'aile D soit fermée alors qu'à son avis il s'agit d'une issue de secours. M.BOILLAUD fera le point sur cette question avec le pôle patrimoine et l'ingénieur-sécurité afin de lui apporter les éléments de réponse.

Le bâtiment IMMM (Institut Marey-Maison de la Métallurgie) devrait être livré mi-juin. Beaucoup de déménagements devaient avoir lieu durant l'été 2015.

Le bureau et la bibliothèque de l'IREM seront prochainement transférés au deuxième étage de l'aile A dans 2 bureaux libérés par l'IMB.

M.HERRMAN demande si ce transfert est acté. M.BLAIS lui répond que la décision de ce transfert a été validée mais que le financement et le calendrier des travaux ne sont pas encore arrêtés. Cette opération permettra de libérer à l'entresol des surfaces intéressantes.

1.10. M.BLAIS termine ce point d'information en précisant qu'il ne sait pas si de nouvelles contraintes devant s'appliquer à la rentrée 2015 sont à attendre d'ici fin juin.

M.SUGNY demande si les effectifs à prendre en compte pour l'application des consignes données pour la réduction de 20% des volumes horaires sur les formations à petits effectifs sont ceux de l'année N ou ceux de l'année N-1. M.BLAIS lui confirme que ce sont ceux de l'année N.

M.BLAIS annonce qu'il n'y aura pas de conseil d'ici septembre sauf si des décisions importantes nécessitaient de le réunir avant.

M.BLAIS demande ensuite aux membres du conseil s'ils souhaitent inscrire des points au titre des questions diverses. Aucune demande n'est formulée.

2 - Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 18 février 2015 :

Le procès-verbal de la réunion du 18 février 2015 du conseil de l'UFR Sciences et Techniques est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

3 - Budget rectificatif 2015 n°2 :

3.1. Avant d'aborder le projet de BR2 de l'exercice 2015, M.BLAIS souhaite présenter la demande d'équipements pédagogiques que l'UFR Sciences et Techniques a envoyée mi-mars aux services centraux. Il projette un tableau qui récapitule les 21 dossiers qui ont été présentés dans le cadre de cette demande de financement.

Ces dossiers ont été instruits par les directeurs de département de l'UFR puis classés par ordre de priorité par le bureau de l'UFR. Les critères retenus par le bureau pour les projets de renouvellement des équipements sont notamment l'ancienneté et la vétusté des matériels à renouveler. M.BLAIS précise aussi que les ordinateurs qui sont remplacés à l'IEM sont régulièrement remis à disposition du département mathématiques car encore utilisables.

La commission pédagogique dans sa séance du 21 avril a retenu les 8 premiers dossiers pour un total de 80 080 euros. Cette proposition sera soumise au conseil d'administration de l'université du 27 mai prochain.

M.BLAIS ajoute que les 16 tablettes dont l'achat sera financé dans le cadre de ces équipements pédagogiques sont destinées à être utilisées dans les salles non équipées de WIFI. Elles seront à la disposition de tout enseignant qui souhaitera les utiliser.

Le bureau de l'UFR a souhaité que l'UFR finance sur ses ressources propres les projets qui n'ont pas été retenus par l'université dans le cadre du programme « équipements pédagogiques » avec une priorité sur les projets 9 à 16 dont le coût total est chiffré à 20 870 euros. M.BLAIS ajoute qu'il y a peu de chance que les 5 derniers projets puissent être financés cette année.

3.2. M.BOILLAUD présente ensuite le projet de budget rectificatif n°2 pour l'exercice 2015. Il projette le document qui a été transmis aux membres du conseil.

Ce document de présentation rappelle pour information dans sa partie droite les crédits qui ont été ouverts au BP et au BR1 et qui s'élèvent à 2 222 141€ Le détail de ces crédits est donné par masse budgétaire et par centre financier. Sont également rappelés à ce niveau 2 mouvements hors budget à savoir la participation financière de l'université au coût du M1 PCMM (charge d'enseignement et de fonctionnement) pour un montant de 27 06€ et les crédits qui devraient être alloués à l'UFR au titre des projets d'équipement pédagogique pour 2015 soit 80 080€ comme annoncé précédemment par M.BLAIS.

M.BLAIS rappelle aux membres du conseil que cette année seule la première année du master PCMM est ouverte et que l'an prochain la deuxième année se déroulera en apprentissage et devrait ainsi financer les deux années de M1 et de M2. Il ajoute que le responsable de ce master est M.CHATEAU-CORNU

M.BOILLAUD reprend la présentation du BR2 en précisant que le projet de BR2 qui est soumis à l'approbation du conseil est détaillé dans la partie gauche du document.

Sont inscrites en ressources nouvelles :

une demande de prélèvement sur fonds de réserves correspondant pour l'essentiel à la récupération des crédits qui avaient été provisionnés sur les crédits 2014 au titre des charges constatées d'avance et à une demande d'affectation de l'économie de 6 072€ réalisée sur la réalisation d'un PPI 2014 estimé initialement à 42 000 € et dont le coût final s'est élevé à 26 000 € et pour lequel l'UFR avait versé 14 000€ de cofinancement aux SC.

le versement par le SEFCA du 3^{ème} acompte pour les formations 2014-2015 (38 827€) et du reliquat sur les formations 2013-2014 (87 780€) qui sera ventilé très prochainement sur les formations concernées dès que le détail aura été vérifié avec le SEFCA

de nouvelles recettes dont

-la participation financière de l'ICB et de l'ICMUB (4 707 €) à la charge d'enseignement du M2 Nano et du M2 CMPP dont les volumes horaires ont été maintenus malgré des effectifs inférieurs à 10

- l'inscription du budget prévu pour l'organisation en septembre 2015 d'une session CNU dans le bâtiment Mirande
- un financement de thèse et de nouvelles recettes de contrats de recherche pour le LE2I pour 28 875€

M.BLAIS précise que les factures pour la participation des laboratoires ICB et ICMUB au coût de la charge d'enseignement du M2 Nano et du M2 CMPP seront envoyées après s'être assuré que tous les services d'enseignement ont bien été saisis dans le logiciel SERVICES.

M.BOILLAUD poursuit sa présentation en signalant que ce projet de BR2 enregistre également une baisse de 36 908€ sur la prévision de recette en provenance de la Maison de l'Entreprise pour les formations sur Auxerre mais que cette baisse n'affecte pas l'UFR Sciences et Techniques puisqu'elle ne concerne que la part correspondant aux formations de l'IUT. M.BLAIS ajoute que l'ITII est une association et joue sur Auxerre un rôle un peu équivalent à celui du SEFCA sur Dijon.

Un changement de masse de 22 000€ est également prévu vers la section d'investissement pour permettre la réalisation des projets d'équipement 9 à 16 présentés précédemment par M.BLAIS.

Ce projet de budget rectificatif enregistre au final une augmentation de 170 906 € en produits et une augmentation du même montant en ouverture de crédits et dont la ventilation par masse budgétaire et par centre financier est donné dans la colonne « ouverture de crédits ».

M.BOILLAUD précise ensuite que ce projet de BR2 doit être envoyé au pôle finances avant le 20 mai prochain pour un vote du CA de l'université le 1^{er} juillet.

Personne n'ayant de question ou de remarque sur ce projet de BR2, M.BLAIS le soumet au vote du conseil.

Le projet de budget rectificatif n°2 de l'UFR Sciences et Techniques pour l'exercice 2015 est approuvé à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 1

4 - Informations sur les fiches d'intention des formations du contrat 2017-2021 et sur l'auto-évaluation des formations du contrat actuel (2012-2016) :

4.1. M.BLAIS rappelle le calendrier des opérations pour la partie auto-évaluation. Les documents d'auto-évaluation des mentions sont à transmettre au vice-président en charge de ce dossier avant le 31 mai. Pour l'UFR Sciences et Techniques ce travail a été piloté et coordonné par Luc IMHOFF pour la partie licence et par Christophe FINOT pour la partie master. Il devrait y avoir quelques aller-retours entre les composantes et l'université d'ici mi-octobre, date à laquelle l'université doit transmettre ses documents d'auto-évaluation à l'HCERES.

4.2. M.BLAIS décrit ensuite la démarche de construction de la prochaine offre de formation en vue de l'accréditation. Les nouvelles maquettes seront à transmettre aux services de l'université avant Noël 2015. Les conseils centraux débattront et voteront la future offre de formation courant avril/mai 2016 puis la proposition de l'offre de formation sera transmise à la DGESIP en juin 2016.

Des éléments de cadrage budgétaire seront transmis aux composantes par l'équipe de gouvernance de l'université d'ici septembre 2015.

Des fiches d'intention étaient à envoyer fin avril aux services de l'université. Ce travail a également été piloté et coordonné par Luc IMHOFF pour la partie licence et par Christophe FINOT pour la partie master.

M.BLAIS a sollicité M.JACQUIR HOUSSEN (en l'absence de M.IMHOFF retenu par une réunion du CFVU) et M.FINOT pour présenter une synthèse de ce premier travail aux membres du conseil.

4.2.1 M.JACQUIR HOUSSEN projette un premier document sur les licences générales. Aucun changement n'est actuellement prévu sur les volumes horaires et la répartition CM/TD/TP par rapport aux actuelles maquettes. La nomenclature des mentions ne change pas non plus.

M.GOUTON trouve très optimistes les prévisions d'effectifs pour 2017-2018 mentionnés sur le document projeté (550-600 en L1 et 250-270 en L2).

M.JACQUIR HOUSSEN projette ensuite 2 documents sur les licences professionnelles présentant le changement de nomenclature des licences professionnelles :

Licence IPCS-GPV (*Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation*) pour l'actuelle LP ICP

Licence MI-AW (*Métiers de l'informatique : applications web*) pour l'actuelle LP SIL-

Licence MI-ASS (*Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes*) pour l'actuelle LP SIL-GSIE

Licence MBTP-BC (*Métiers du BTP : bâtiment et construction*) pour l'actuelle LP CTDD

Licence QHSSE (*Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement*) pour l'actuelle LP

et précisant pour chacune de ces licences professionnelles les volumes horaires et les effectifs projetés pour 2017-2018.

M.JACQUIR HOUSSEN termine sa présentation en projetant un message de M.DEBEAUFORT questionnant sur la coexistence sur l'université de 2 mentions différentes de licence professionnelle dans les métiers du bâtiment (génie civil et construction sur l'IUT Dijon-Auxerre et bâtiment et construction sur l'UFR Sciences et Techniques) et qui propose de n'avoir qu'une seule mention avec 2 parcours et un seul porteur de la mention.

M.SUGNY demande ce qu'il se passera lorsque l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté proposeront les mêmes mentions. M.BLAIS lui répond que dans ce cas il n'y aura qu'une seule mention avec 2 parcours et un seul porteur.

M.SUGNY souligne l'importance du travail de concertation préalable avec les équipes de Besançon. M.BLAIS fait valoir que c'est une des raisons pour lesquelles l'université a demandé les fiches d'intention assez tôt.

M.GOUTON se déclare inquiet sur l'évolution que peut induire la création de la COMUE. Il craint que dans certains cas les gens soient obligés de se déplacer.

4.2.2 M.FINOT projette un premier document rappelant l'organisation de l'offre actuelle. 4 mentions (mathématiques et applications, sciences de la matière, sciences chimiques pour le développement durable, sciences industrielles et technologies de l'information) se subdivisent en spécialités qui elles-mêmes offrent parfois plusieurs parcours. Au total l'UFR propose aujourd'hui 23 parcours en master, dont certains sont mutualisés. Certaines de ces formations sont ouvertes à l'apprentissage et/ou aux contrats de professionnalisation (ex : QESIS). Trois masters sont proposés à l'international.

Le second document projeté par M.FINOT fait apparaître la structure envisagée pour la prochaine offre de formation. Cette structure s'organise autour de 6 mentions proposant 20 parcours (les spécialités disparaissent) :

Mathématiques et applications (3 parcours):

Mathématiques pour l'Informatique Graphique et la Statistique

Perfectionnement en Mathématiques Générales

Mathématiques avancées

- Chimie (5 parcours)
 - Contrôle et Analyse Chimiques
 - Contrôle et Durabilité des Matériaux
 - Chimie Moléculaire et Procédés Propres
 - Matériaux Plastiques et Eco-conception
 - Qualité, Environnement et Sécurité dans l'Industrie et les Services
- Physique (3 parcours)
 - Physics, Photonics, Nanotechnologies
 - Procédés, Contrôle, Matériaux Métalliques : Industrie Nucléaire
 - Lumière Matière
- Informatique (3 parcours)
 - Base de Données et Intelligence Artificielle
 - Image et Intelligence Artificielle
 - Multimédia
- Traitement, signal et image (3 parcours)
 - Image Vision
 - Computer Vision
 - Imagerie médicale
- Electronique, électrotechnique et automatique (3 parcours)
 - Électronique
 - Automatique industrielle
 - MSc in Advanced Electronic System Engineering

M.FINOT donne le nom de chacun des responsables de mention: Mme Moser-Jauslin pour la mention mathématiques et applications, M.HIERSO pour la mention chimie, M.BOURILLOT pour la mention physique, M.TOGNI pour la mention informatique, M.MITERAN pour la mention traitement, signal et image et M.BINZACK pour la mention électronique, électrotechnique et automatique.

M.GUERIN fait remarquer que la distinction entre master professionnel et master recherche n'apparaît pas sur le document. M.FINOT lui répond que cela n'était pas demandé à ce premier niveau de réflexion.

Mme WANNEBROUCQ souhaite savoir si cette distinction sera bien affichée à l'intention des étudiants. Mme PIRIO lui indique que les masters MPEC et QESIS sont des masters professionnels et que le master CMPP est un master recherche. Mme WANNEBROUCQ trouve que la finalité recherche du master CMPP n'a pas toujours été clairement annoncée aux étudiants. Mme CULLOT précise que le master BDIA est un master professionnel.

M.FINOT ajoute que la distinction entre master professionnel et master recherche a tendance à disparaître.

M.ZANINI signale qu'il faut veiller à ce que les fiches RNCP soient bien à jour pour les masters professionnels car ce n'est pas toujours le cas ce qui empêche alors les validations des contrats de professionnalisation. Si l'intitulé du master change, alors la fiche RNCP doit être modifiée. M.BLAIS précise que ces fiches RNCP sont à joindre aux documents d'évaluation.

M.FINOT projette un troisième document précisant les noms des responsables de chacun des parcours des différentes mentions.

Un quatrième document détaille la nature des différents parcours selon qu'ils sont prévus être ouverts à l'international et/ou à l'apprentissage et indique les mutualisations entre eux. Ce document précise également les effectifs actuels et, pour les deux nouveaux parcours de la mention « traitement, signal et image », les effectifs projetés pour 2017-2018. M.FINOT demande à Mme CULLOT si le nouveau parcours « imagerie médicale » est bien prévu être organisé conjointement avec l'université de Franche-Comté. Mme CULLOT répond que c'est en cours de discussion.

M.BLAIS rappelle que cette nouvelle offre de formation s'inscrit dans le champ disciplinaire « Sciences et Techniques ». Il précise également que les effectifs sont à regarder au niveau de la mention pour ce qui est de la décision d'ouvrir ou non les formations. Par contre l'analyse de soutenabilité financière sera à faire au niveau des effectifs projetés pour les parcours.

Mme WANNEBROUCQ demande si les nomenclatures des masters qui apparaissent dans les documents projetés sont définitives. M.FINOT lui répond que les nomenclatures des mentions sont effectivement définitives car elles ont été arrêtées au niveau national. Par contre les dénominations de parcours peuvent encore évoluer car elles relèvent du niveau local.

M.FINOT termine sa présentation en projetant un cinquième document qui précise pour chacun des parcours s'ils proposent des stages en entreprise ou en laboratoire ou encore des mémoires. Cette information peut permettre de faire une distinction entre les masters à tendance recherche et ceux à tendance professionnelle. Ce document indique également les volumes horaires en présentiel pour les parcours des deux mentions « Mathématiques et applications » et « physique », les informations n'étant pas encore été définies pour les parcours des autres mentions.

M.BLAIS remercie M. JACQUIR HOUSSEN et M.IMHOFF pour le travail réalisé sur la partie licence et M.FINOT pour le travail réalisé sur la partie master.

5 - Questions administratives et financières :

5.1 : M.BOILLAUD présente la demande de modification du budget prévisionnel et du montant des frais d'inscription pour la conférence ALGO TEL organisée par le LE2I à Beaune du 2 au 5 juin 2015. Les subventions reçues étant inférieures aux prévisions, le LE2I souhaite une augmentation des droits d'inscription initialement présentés et qui avaient été votés par le conseil d'UFR dans sa séance du 7 novembre 2014.

La demande de modification du budget prévisionnel et du montant des frais d'inscription pour la conférence ALGO TEL organisée par le LE2I à Beaune du 2 au 5 juin 2015 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

5.2 : M.BOILLAUD présente la demande de versement par l'école doctorale Carnot-Pasteur d'une subvention de 600 euros à l'association des doctorants en Mathématiques de Dijon (DMD) pour aide à son fonctionnement sur l'exercice 2015 et la demande de versement par l'école doctorale Carnot-Pasteur d'une subvention de 1 000 euros à la Société Chimique de France pour aide à l'organisation de la conférence « 6th EuCheMs Conférence on Nitrogen Ligands » organisée par à Beaune en septembre 2015.

Ces deux demandes de versement de subvention sont approuvées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

5.3 : M.BLAIS présente la demande de M.BILBAULT, professeur à l'UFR Sciences et Techniques, d'organiser au nom de l'UFR l'accueil sur Mirande d'une session du CNU 63° section du lundi 28 au mercredi 30 septembre 2015.

Cette demande nécessite 3 votes du conseil. Le premier portera sur une demande de subvention par l'UFR Sciences et Techniques que M.BILBAULT avait initialement demandée. Le bureau de l'UFR s'est prononcée contre l'attribution de cette subvention, considérant que l'UFR participait déjà activement à cette manifestation notamment par la mise à disposition des locaux, par la prise en charge par l'antenne financière de son exécution budgétaire et par l'encaissement des droits d'inscription par la régie de l'UFR. Le deuxième vote du conseil portera sur la demande de subvention de 2 000€ à faire au président de l'université et le troisième vote portera sur l'autorisation et le montant des droits d'inscription et le budget prévisionnel de cette opération qui ont été transmis en document préparatoire aux membres du conseil.

M.BLAIS soumet ces 3 points au vote du conseil.

La proposition du bureau de l'UFR Sciences et Techniques de ne pas accorder de subvention sur le budget de l'UFR au financement de la tenue d'une session du CNU 63° section sur Mirande du lundi 28 au mercredi 30 septembre 2015 est approuvée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 1

La demande de subvention de 2 000€ au président de l'université pour participation au financement de la tenue d'une session du CNU 63° section sur Mirande du lundi 28 au mercredi 30 septembre 2015 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

L'organisation de l'accueil à l'UFR Sciences et Techniques d'une session du CNU 63° section sur Mirande du lundi 28 au mercredi 30 septembre 2015, les droits d'inscription et le budget prévisionnel de cette opération sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 6

6 – Questions diverses :

6.1 : M.BLAIS informe les membres du conseil d'une demande de modification de la fiche filière du M2 CAC pour la rentrée 2015. Il projette cette demande de modification qui porte :

- la suppression de la matière "validation de méthodes" et sur l'ajout de la matière "information scientifique et technique"
- une modification du volume horaire de l'option Contrôle et analyse en pharmacie

La modification de la fiche filière du M2 CAC pour la rentrée 2015 est approuvée à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 1

6.2 : M.BLAIS informe les membres du conseil qu'il a été saisi par M.DIPANDA une heure avant la tenue du conseil d'une demande de renouvellement d'un accord de coopération internationale avec l'université Antonine au Liban. Il propose que le bureau de l'UFR étudie cette demande et y donne suite.

M.BLAIS remercie les membres du conseil pour leur participation et annonce que le prochain conseil plénier de l'UFR devrait se tenir fin septembre.

La séance est levée à 17H10.